

Le 8 septembre 2015

PROCÈS-VERBAL de la sept cent dixième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

ABSENT: Monsieur Luc Prud'homme

2015-09-431 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-432 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-434 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes de chèques émis au montant total de 757 702.65 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-15-08, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 10	417 960.59 \$
SOUS-TOTAL	417 960.59 \$
LOCATION CRÉDIT	
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie)	738.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	119 208.00 \$
ASS GREAT WEST (Juillet)	12 199.30 \$
SALAIRE DU	
23 juil. 2015	17 198.09 \$
30 juil. 2015	40 381.51 \$
6 août 2015	16 746.16 \$
13 août 2015	16 389.62 \$
20 août 2015	16 546.79 \$
REMISE PROVINCIALE (Juillet)	54 163.76 \$
REMISE FÉDÉRALE (Juillet)	24 296.35 \$
SOUS-TOTAL	738 783.81 \$
CONSEIL (Août)	8 143.31 \$
POMPIERS (Juillet)	8 194.37 \$
PR (Juillet)	2 581.16 \$
TOTAL	757 702.65 \$

Adoptée à la majorité

**2015-09-435 Adoption du 2ième projet de règlement numéro 2015-011
Règlement omnibus modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions
déclaratoires, les permis et les certificats, le règlement 98-003 relatif au
zonage et le règlement 98-004 relatif au lotissement**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le deuxième projet de règlement 2015-011, règlement omnibus modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats, le règlement 98-003 relatif au zonage et le règlement 98-004 relatif au lotissement.

Adoptée à la majorité

**2015-09-436 Approbation de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement
de taxes et autorisation de procéder à la vente**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris acte de la liste préparée et déposée en date du 2 septembre 2014 faisant état des immeubles à être vendu pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les municipalités membres de la MRC des Collines de l'Outaouais aura lieu le 3 décembre 2015 et, qu'il y a lieu de mandater ladite MRC à procéder pour la Municipalité de L'Ange-Gardien;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, le tout tel que préparé par le Directeur général et secrétaire-trésorier et faisant partie intégrante de la présente résolution;

DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil ordonne au Directeur général et secrétaire-trésorier de transmettre à la MRC des Collines de l'Outaouais l'état approuvé, mis à jour d'ici le 20 septembre 2015 en fonction des paiements reçus et, donne instruction à cette dernière de procéder à la vente des immeubles y listés pour défaut de paiement de taxes.

AUSI RÉSOLU QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjointe soient et sont désignés pour représenter la Municipalité de L'Ange-Gardien lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui sera tenue le 3 décembre 2015 et, pour accepter, pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, les propriétés situées sur son territoire et qui ne trouveront pas preneur lors de ladite vente.

Adoptée à la majorité

2015-09-437 **Demande d'autorisation à la CPTAQ – chemin Filion**

Commentaire [MD1]: Résolution 2015-09-437 modifiée par résolution 2015-12-494

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 299 789, 3 302 018, 3 299 773, 3 301 959, 3 302 017 3 352 699 et 2 466 935 du cadastre officiel du Québec situés sur le chemin Filion dans la zone agricole 144 AG sollicite pour une deuxième fois l'appui de la Municipalité relativement à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour utilisation à des fins autres que l'agriculture en vue de la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 299 789 ;

ATTENDU QUE la première demande du propriétaire avait été rejetée en avril dernier faute d'information suffisante sur l'existence d'un projet agricole associé à la demande ;

ATTENDU QU'il y a déjà eu, dans le passé, une résidence sur ce même lot, mais que celle-ci a été incendiée en avril 2012 ;

ATTENDU QUE le droit acquis a été perdu puisque la résidence n'a pas été reconstruite dans un délai d'un an d'où la présente demande ;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré qu'il a fait plusieurs démarches afin de préciser son projet agricole ;

ATTENDU QUE la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur cette propriété serait de nature à favoriser la remise en culture de cette terre ;

ATTENDU QUE la remise en culture de cette terre et la construction d'une nouvelle résidence seraient bénéfiques pour le secteur ;

ATTENDU QUE la demande n'aurait aucun impact négatif sur les activités agricoles avoisinantes ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2015-010 recommande au conseil d'appuyer la présente demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appui la présente demande d'autorisation à la CPTAQ pour utilisation à des fins autres que l'agriculture en vue de la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 299 789 ou sur un des autres lots constituant la propriété, aux conditions suivantes :

1. Que la vocation agricole de l'ensemble de la propriété soit conservée ;
2. Que la propriété ne soit pas morcelée sous aucune condition ;

Adoptée à la majorité

2015-09-438 Rejet de la soumission pour la fourniture d'asphalte planée

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de 9 500 tonnes d'asphalte planée ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 19 août dernier ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée ;

ATTENDU QUE ladite soumission dépasse très largement le budget prévu pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil rejette la seule soumission reçue pour la fourniture d'asphalte planée.

Adoptée à la majorité

2015-09-439 Autorisation d'une dépense pour le prolongement du chemin Jetté

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour le prolongement du chemin Jetté ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 46 200 \$, taxes nettes incluses, pour le prolongement du chemin Jetté.

Les fonds à cette fin seront pris à même le transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

Adoptée à la majorité

2015-09-440 Autorisation de procéder aux appels d'offres pour l'achat des abrasifs (sel à déglçage et granulats) pour l'hiver 2015-2016

ATTENDU QUE la saison hivernale approche à grands pas et, qu'il y a lieu de procéder à l'achat des abrasifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'administration à procéder aux appels d'offres nécessaires quant à l'achat et la livraison des abrasifs requis pour la saison hivernale à venir.

Adoptée à la majorité

2015-09-441 Renouvellement du contrat d'assurance collective 2015-2016 avec Great West

ATTENDU QUE le contrat d'assurance collective des employés de la municipalité est arrivé à échéance le 1^{er} octobre 2015;

ATTENDU QUE la compagnie Great-West, par l'entremise de notre courtier le Groupe Financier Major, a soumis une proposition de renouvellement des garanties pour l'année 2015-2016 comportant une hausse moyenne des primes de 8,86% , le tout étant basé sur les expériences et réclamations survenues dans la dernière année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés avec la compagnie Great-West au montant de 11 200.29 \$ par mois

DE PLUS, ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents à ce renouvellement.

Adoptée à la majorité

2015-09-442 Approbation du site et du thème proposés dans le cadre du projet de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines de l'Outaouais

ATTENDU QUE la CLD des Collines de l'Outaouais a fait réaliser une étude sur le développement d'un concept de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC ;

ATTENDU QUE cette étude propose entre autres la mise en place d'un circuit de mise en valeur composé de lieux d'interprétation situés dans chacune des municipalités de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet comprend l'installation d'une structure d'interprétation réalisée par un artiste sur chaque site identifié ;

ATTENDU QUE des sommes provenant du ministère de la Culture et des Communications sont disponibles pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité au projet serait de l'ordre de 1 500 \$ en argent et 1 000 \$ en service ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se prononcer sur le site proposé et sur le thème retenu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil donne son appui au projet d'installation d'une structure d'interprétation sur son territoire dans le cadre du circuit de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC proposé par le CLD des Collines de l'Outaouais ;

DE PLUS, ce Conseil confirme au CLD son engagement à contribuer au projet pour une somme en argent de 1 500 \$ et en service pour l'installation de la structure pour une valeur approximative de 1 000\$;

ÉGALEMENT, ce Conseil approuve le site proposé pour l'installation de la structure soit Champboisé ;

ENFIN, ce Conseil approuve le thème proposé en incluant l'ajout de deux sujets ci-dessous :

- Thèmes : - Les personnages et événements historiques
 - Les paysages culturels identitaires
- Sous-thème : La rivière du Lièvre
- Sujets : - L'implantation pionnière en bordure de la rivière du Lièvre
 - L'architecture des maisons pionnières
 - L'agriculture en milieu pionnier versus l'agriculture aujourd'hui
 - La drave et le cabotage sur la rivière du Lièvre
 - L'apport des Œuvres Eudistes au site de Champboisé

Adoptée à la majorité

2015-09-443 Autorisation de signer un addenda au protocole d'entente relatif à la construction de chemins sur une partie du lot 3 300 163

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et la compagnie 4225651 Québec inc. relativement à la construction de chemins sur une partie du lot 3 300 163 du cadastre officiel du Québec dans le secteur du chemin Devine ;

ATTENDU QUE cette modification vise à diviser en trois phases le projet et de prolonger le délai de réalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'addenda au protocole d'entente relatif à la construction de chemins sur une partie du lot 3 300 163, lequel est joint en annexe à la présente.

Adoptée à la majorité

2015-09-444 Engagement relatif à la restauration de la maison Cosgrove

ATTENDU QU'en 2009, la Municipalité a fait réaliser un plan d'intervention pour la préservation de la maison Cosgrove située sur la propriété de Champboisé ;

ATTENDU QUE dans sa résolution 09-178, la Municipalité a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la restauration de ladite maison ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 343 903 \$;

ATTENDU QUE l'aide financière du MCC ne peut excéder 50% des coûts du projet ;

ATTENDU QUE d'autres sources de financement sont également envisageables ;

ATTENDU QUE le MCC demande de la Municipalité un engagement à l'effet qu'elle assumera sa quote-part des coûts du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme au ministère de la Culture et des Communications, que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part, jusqu'à un maximum de 50%, des coûts de restauration de la maison Cosgrove dans l'optique où le ministère accorderait une aide financière pour ledit projet.

Il est entendu que des efforts seront faits afin de trouver d'autres partenaires privés ou publics afin de réduire si possible la quote-part de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

2015-09-445 Approbation d'une dérogation mineure

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 418 819 du cadastre officiel du Québec, situé au 3 320, route 309, demande une dérogation mineure relativement à l'implantation d'un garage existant lequel est implanté à 32.24 mètres de la ligne avant au lieu de 35 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage ;

ATTENDU QUE ledit garage a été érigé en 2004 et qu'un permis avait été émis pour celui-ci avec une implantation à 32 mètres de la ligne avant ;

ATTENDU QUE la dérogation semble découler d'une erreur de bonne foi des intervenants ;

ATTENDU QUE le garage tel qu'il est implanté ne cause aucun préjudice au voisinage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la dérogation mineure #2015-00010 relative à l'implantation d'un garage à 32.24 mètres de la ligne avant sur le lot 5 418 819 du cadastre officiel du Québec.

Adoptée à la majorité

2015-09-446 Autorisation d'une dépense pour le lettrage de deux véhicules du service de protection contre les incendies et des premiers répondants

ATTENDU QU'il y a lieu de faire marquer le nouveau camion du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants ainsi que la nouvelle unité de décarcération, conformément à la politique de communication en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 148.70 \$ plus taxes pour le marquage de la nouvelle camionnette du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants et une dépense de 536.60 \$ plus taxes pour le marquage de la nouvelle unité de désincarcération.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 03-60000-000 « Transfert à l'état des activités d'investissement ».

Adoptée à la majorité

2015-09-447 Autorisation d'une dépense de formation

ATTENDU QU'une formation intitulé « L'électricité et l'incendie » sera dispensée le 28 octobre prochain dans nos locaux de la mairie ;

ATTENDU QUE deux officiers du service de protection contre les incendies et des premiers répondants souhaitent participer à cette formation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 298.94 \$ taxes incluses pour l'inscription de M. André Desjardins et de M. Martin Gratton à la formation « L'électricité et l'incendie » qui sera dispensée le 28 octobre à L'Ange-Gardien.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16003-454 « Formation incendie et premiers répondants ».

Adoptée à la majorité

2015-09-448 Autorisation d'une dépense pour la réfection des bandes de la patinoire de Glen-Almond

ATTENDU QUE les bandes de la patinoire de Glen-Almond sont gravement endommagées par la pourriture ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer lesdites bandes avant la saison hivernale ;

ATTENDU QU'il serait également opportun d'installer de l'isolant sous la patinoire pour réduire les déplacements des bandes dues au gel et dégel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense maximale de 11 000 \$ taxes incluses pour procéder au remplacement des bandes de la patinoire de Glen-Almond et pour installer de l'isolant sous la patinoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2015-09-449 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h25

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général